

Animations de Noël - Patinoire mobile Place de la Révolution - Fixation du tarif d'entrée

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Dans le cadre des animations du Marché de Noël et de l'inauguration de la Place de la Révolution, la Ville mettra en place une Patinoire mobile sur la place et proposera des animations du 9 au 24 décembre 2005.

La gestion de cet équipement sera assurée par du personnel de la Direction des Sports et le public pourra y accéder moyennant un droit d'entrée dont le tarif unique est proposé à 2 € par personne incluant le prêt des patins.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce tarif.

«M. LE MAIRE : Vous savez, on a eu l'occasion de le dire, que l'on veut un positionnement nouveau de notre ville avec un programme original pour ces animations de Noël. Nous nous sommes demandé, c'est vrai, les uns les autres s'il fallait dans le contexte actuel mettre en place un programme de cette envergure, de cette ampleur. Nous avons pensé que oui parce qu'il faut continuer à montrer que la vie est là et continuer à nous développer. C'est vrai que ce programme était lancé depuis quasiment un an et qu'on ne peut pas non plus toujours arrêter les choses.

Je remercie les services qui ont beaucoup travaillé sur ce programme, les élus, Françoise FELLMANN qui a coordonné l'ensemble, Jacqueline PANIER, Jacques MARIOT, Patrick BONTEMPS, Michel ROIGNOT et les services du Développement Local, de la Communication, des Relations Publiques, du Cabinet, des Sports, les services techniques, le Musée du Temps. On parle souvent de transversalité, là c'est un programme très transversal et je remercie aussi le tout nouvel Office du Commerce qui s'est investi dans ce dossier. J'espère que ça portera ses fruits. Annaïck CHAUVET, est-ce qu'on a mis des ampoules à économie d'énergie pour la patinoire ?

Mme Annaïck CHAUVET : Je voudrais juste faire un vœu en fait et vous apporter une petite information. J'espère vraiment que la patinoire mobile de Noël fonctionnera bien car il faudra en moyenne 80 personnes par heure sur la piste pour pouvoir régler la facture énergétique de cette animation.

M. LE MAIRE : Je crois qu'on fait très attention maintenant aux problèmes d'énergie. Par exemple, Jacqueline PANIER investit beaucoup chaque année dans des ampoules à basse consommation d'énergie, des LED, diodes qui consomment moins. J'espère Annaïck, qu'il y aura au moins 80 personnes par heure, j'ose espérer. Le coût de l'énergie par heure, ça doit être $80 \times 2 = 160$, c'est ce que j'ai cru comprendre. Cela dit, tout ce que fait le service public n'est pas toujours forcément amorti. On n'amortit pas les bibliothèques, les musées, les piscines.

M. Bernard LAMBERT : J'avais inscrit une question : quel était le rôle de l'Office du Commerce ? Vous l'avez esquissée de manière très très habile en disant que l'Office du Commerce était associé, etc. peut-être plus sur le reste des activités parce qu'on n'a pas eu de communication sur ce qui va se passer sur cette fin d'année. On a donc bien sûr la patinoire place du Marché.

M. LE MAIRE : Ça va venir.

M. Jacques MARIOT : Ce programme a été présenté lors d'une conférence de presse il y a une dizaine de jours mais rapidement quand vous sortirez tout à l'heure, vous verrez la forêt magique qui ouvrira vendredi 25 novembre à 18 heures en même temps que les illuminations. Ensuite nous irons par la Grande Rue au Marché de Noël qui sera ouvert également vendredi soir, puis vous êtes tous invités à la fondue au chocolat, vous avez tous reçu des invitations pour 20 heures sous un grand chapiteau qui se trouvera dans la cour du Musée du Temps. Et le 9 décembre, inauguration de la Place de la Révolution

avec la grande roue et la patinoire ainsi que, square Saint-Amour, le marché solidaire qui commencera également à partir du 9 décembre et durera 15 jours. Ce sont 5 sites, 5 lieux, 5 animations différentes, donc un Noël en capitale avec un concept ambitieux. Quant au rôle de l'Office du Commerce, pour répondre à M. LAMBERT, il a pris en main le Marché de Noël où ce n'est plus 70 commerçants qui seront présents mais 102 et tous ces fonds nous permettent de mettre en place, après concertation avec les commerçants non sédentaires, la forêt magique puisque les commerçants sédentaires maintenant, sont mixés avec les commerçants du Marché de Noël.

M. LE MAIRE : La forêt magique qui est mise en place entre autres avec le service des Espaces Verts que j'ai oublié de citer, ce que je fais maintenant, parce que ce service, avec l'Adjoint, s'est beaucoup investi dans cela. Je vais emmener Jean ROSSELOT dans la forêt magique où j'essaierai de le perdre (rires)».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 novembre 2005.